

Conférence de presse de l'usam du 12 août 2009

OUI à des mesures préventives judicieuses pour autant que celles-ci soient élaborées en étroite collaboration avec les milieux concernés et l'économie

Jean-René Germanier, conseiller national

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Les membres de l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée AEPM, à laquelle j'ai adhéré, accordent une grande importance à la prévention. C'est pourquoi ils ont soutenu jusqu'ici les mesures préventives judicieuses et continueront de le faire à l'avenir. Ils ont déjà mis en place ou soutenu de telles mesures auparavant, sans prescription étatique. Il est dans leur intérêt que la population soit en bonne santé et tout particulièrement les collaborateurs, clients et hôtes. L'économie ne peut fonctionner que si elle dispose de collaborateurs bien portants et aptes au travail.

Cette disposition de principe à soutenir des mesures préventives judicieuses ne signifie cependant pas qu'il en va de l'intérêt général de soutenir sans le moindre esprit critique des mesures préventives impliquant des prescriptions et des interdictions supplémentaires et excessives, mettant toujours davantage l'ensemble de la population « sous tutelle ».

Finalement, il faut accepter que les mesures préventives, aussi bonnes, importantes et coûteuses soient-elles, n'empêcheront malheureusement jamais aux hommes de tomber malades et de mourir.

L'AEPM constate également que la population suisse, comparée à d'autres pays, bénéficie d'un bon état de santé. Les efforts de prévention entrepris chez nous ont atteint un niveau élevé et ils peuvent pour la plupart être considérés comme fructueux.

En l'occurrence, nous mentionnerons pour exemple que le recul de la consommation d'alcool par tête est d'au moins 23% depuis 1990. Une politique d'éducation à la consommation modérée, notamment en ce qui concerne le vin, peut s'avérer tout aussi efficace pour atteindre les buts fixés de prévention.

D'autre part les accidents routiers mortels dus à l'alcool ont chuté de 75% depuis 1975. Ce résultat est d'autant plus positif et réjouissant que la population a augmenté de 20% pendant cette période et que le trafic a même plus que doublé.

Les résultats de l'enquête suisse sur la santé réalisée en 2007 sont eux aussi satisfaisants: alors qu'en 2002 27% des personnes interrogées non fumeuses étaient exposées au moins une heure par jour à la fumée passive, cette proportion de fumeurs passifs n'était plus que de 16% en 2007. Il est également important de souligner, que ces excellents résultats dans la lutte contre la fumée passive ont pu être atteint alors qu'aucune loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif n'était en vigueur au moment du dernier sondage.

Au sein de l'AEPM, nous sommes largement d'avis que les bases légales en vigueur suffisent à assurer une politique de prévention judicieuse et modérée. En cas d'éventuelles lacunes, il faut avant tout exploiter les possibilités existantes pour des groupes à risques spécifiques et appliquer dès aujourd'hui le droit en vigueur de manière stricte.

L'AEPM rejette par conséquent fermement les réglementations du marché toujours plus étendues et généralisées ainsi que les entraves au libre jeu de l'offre et de la demande. Elle s'engage en revanche pour que les réglementations en vigueur soient si nécessaire appliquées de manière ciblée et stricte. L'AEPM accorde une importance décisive aussi bien à la protection de la jeunesse qu'au dépistage individuel et précoce des maladies.

Je terminerai avec une ultime exigence: l'AEPM exige et tient à ce que les milieux économiques soient traités comme un partenaire égal en droit dans l'élaboration d'éventuelles mesures préventives supplémentaires : des programmes et des mesures de ce type ne doivent pas être élaborés contre l'économie mais bien avec elle pour être efficace. Les programmes que l'Etat impose et dicte à l'économie sont, comme l'expérience l'a souvent démontré, moins couronnés de succès ou sont parfois même condamnés à l'échec. Les évaluations scientifiques d'autres programmes antérieurs mènent à la même conclusion, soit des coûts élevés et une efficacité faible. Un changement de philosophie, notamment au sein de l'OFSP, est nécessaire pour que l'on cesse de considérer les acteurs du marché comme des ennemis et pour que l'on intègre véritablement les personnes qui sont confrontées à la réalité quotidienne aux groupes de travail qui préparent les projets de loi.

L'AEPM est prête à apporter sa vaste expérience et à collaborer avec l'OFSP pour l'élaboration de mesures préventives judicieuses dans le cadre de la législation actuelle, pour autant que les conditions mentionnées plus haut soient respectées.

Renseignements complémentaires

Jean-René Germanier, conseiller national, tél. 027 346 12 16, mobile 079 628 66 20